

## **Aspects financiers**

## Frais des études ES TVV

Taxe d'inscription  CHF 1	50	Les frais d'inscription concernent tous les étudiant·e·s. Ils ne sont pas remboursés en cas de renonciation. Ils sont à payer pour la prise en charge de votre dossier sur le compte suivant :  IBAN : CH62 0900 0000 1001 5172 4 - SWIFT / BIC : POFICHBE en mentionnant : « frais d'inscription ES ».
Frais d'admission sur dossier CHF 5	500	Les candidtat·e·s à une procédure d'admission sur dossier sont astreint·e·s à une taxe d'inscription. Elle couvre les frais administratifs de la démarche ainsi que les coûts de l'entretien professionnel. La taxe est non remboursable.
Frais CHF 5 (+ voyage CHF 20	360 500 00) 40)	Chaque semestre commencé est dû. Facturation semestre impair : en juillet -> à payer fin août Facturation semestre pair : en janvier -> à payer fin février Le voyage est facturé avec le 2ème semestre (+ éventuellement 4ème semestre). Les frais pour l'inscription à AgriTOP sont facturés au 1er semestre.
Inscription hors délai CHF 1	00	Les inscriptions tardives sont soumises à un supplément pour les frais administratifs supplémentaires nécessaires.
Répétition procédure de qualification Examen final CHF 1		En cas de répétition d'une partie de la procédure de qualification, chaque examen répété ou la soutenance au travail de diplôme est facturé.
Soutenance TD CHF 1	50	
Maintient inscription CHF 1	50	Cette taxe est perçue pour l'étudiant-e qui a interrompu ses études ou qui reporte des examens. Elle lui permet de bénéficier des ressources de l'école (compte institutionnel, accès au Cyberlearn et licence MS office 365).